



| | |
|-------------------|--------------|
| Numéro de l'acte | 2017-17-STAL |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 8.3 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

QUESTION N°2017-17

VOIRIE COMMUNALE : Maintenance des installations d'éclairage public – Signalisation tricolore – Pose et dépose de motifs de Noël – Lancement d'une consultation et autorisation de signature du marché

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Le contrat signé en avril 2014 pour une durée de trois ans avec la société RESELEC pour maintenance des installations d'éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs de Noël arrive à terme.

Il convient donc de mettre en œuvre un appel d'offres ouvert lancé en application des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 juillet 2016 relatif aux marchés publics en vue de confier à un mandataire pour une durée de trois ans les prestations suivantes :

- Maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore
- Pose et dépose des motifs de Noël
- Travaux imprévus de remise en état des installations (détériorations par des tiers ou dues à des conditions météorologiques exceptionnelles).

L'estimation globale du coût de ces prestations est de 130 000,00 € HT minimum par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres pour la maintenance des installations d'éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs de Noël pour une durée de trois ans.
- D'autoriser Madame le Maire à lancer, si la procédure s'avère infructueuse, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article 30.2 du décret n°2016-360 du 25 juillet 2016

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 Mars 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Affiché le 14 Mars 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 Mars 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Délibération 2017-06 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain RICOUART, Dominique GODART ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'ESA Football.

Délibération 2017-07 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain Ricouart, Jean-Marc BOURGEOIS, François FRADIN ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'AMGA.

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.